

FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF

Le règlement intérieur a pour but de compléter les statuts de l'Association et de préciser les modalités d'organisation des activités des "ateliers Libre Swing".

Pour rappel, l'association est gérée par le Conseil d'Administration. Le Président représente l'association en toutes circonstances. Le trésorier assure le suivi financier et la comptabilité de l'association. Le secrétaire est chargé de la vie administrative de l'association (correspondance, convocations, rédaction des procès verbaux, classement des archives.)

Chaque membre de l'association devra régler sa cotisation à la fin du mois de septembre au plus tard. Le règlement intérieur sera placé sur le site internet de l'association. Le fait d'adhérer à l'association implique l'observation de tous les articles du règlement intérieur.

VIE DE L'ATELIER CHANT

Ponctualité et assiduité :

Les répétitions sont fixées le lundi de 20h15 à 22h15.

Bien qu'elles soient organisées dans un esprit de détente et de convivialité, les répétitions impliquent néanmoins quelques règles de conduite nécessaires au travail des chanteurs :

- Les chanteurs doivent être à l'heure afin de ne pas perturber le travail en cours.
- Pour que l'apprentissage des chants puisse se faire d'une manière optimale, chaque chanteur doit faire preuve d'assiduité.
- Pour le bon fonctionnement de la chorale, il est impératif de prévenir le référent pupitre ou secrétaires de toute absence. Les choristes qui seraient absents de façon régulière ou répétée, sans cause ni excuse, s'exposent à un risque d'exclusion, décision prise selon l'article 8 des statuts de l'association.

Répétitions et apprentissage :

- Le chef de chœur est seul habilité à déterminer le pupitre adapté à chaque chanteur.
- Chaque chanteur en étant attentif et concentré montrera son respect pour le chef de chœur et pour les autres (**les conversations intempestives nuisant à la concentration de tous et à un bon apprentissage**)
- Dans un souci de progression vocale et d'une amélioration constante du niveau artistique, il est demandé que chacun révise ce qui a été appris au cours de la séance précédente (afin de ne pas passer trop de temps en révision à la séance suivante).
- Chaque chanteur s'engage à participer aux activités proposées par l'association principalement aux concerts organisés au Chesnay-Rocquencourt ou à l'extérieur, afin que le groupe puisse se produire avec un effectif suffisant et assurer un spectacle de qualité. **Une participation à au moins deux évènements dans l'année est demandée.**
- Chaque chanteur s'engage à se présenter le jour du concert dans la tenue prévue.

Rangement de la salle :

Le rangement de la salle de répétition fait partie des activités de l'atelier (y compris pour les événements spéciaux, tels que pots « papotage »). Chacun, dans la mesure de ses possibilités, s'y conformera (pour le bien-être de tous).

Information :

Les informations nécessaires au fonctionnement de l'atelier sont transmises à la fin de la répétition et ensuite par mail et sur le groupe Whatsapp d'information. Toute information ainsi transmise est réputée connue de tous. Ceci implique que chaque chanteur disposant d'un accès Internet lise régulièrement ses messages, se rende sur le site quand il y est invité et transmette les informations à ceux ne disposant pas d'Internet (pour ceux qui s'y sont engagés). D'autre part, chacun imprimera les documents transmis afin d'éviter les photocopies inutiles.

L'application de ce règlement sera pour Libre Swing" la garantie d'un travail de qualité pour notre plaisir et celui du public.